

PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

BULLETIN DES TRAVAUX

Mardi 12 mars 2024

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

La commission interparlementaire s'est réunie à 9h15 sous les présidences successives de M. Bertin Mampaka Mankamba et Mme Marie Nagy, doyens d'âge, et de M. Luc Vancauwenberge et Mme Marie Nagy, coprésidents, respectivement pour la délégation du Parlement francophone bruxellois et pour celle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

1. Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française portant le Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité

doc. PFB : 149 (2023-2024) n° 1

doc. PRBC : A-834/1 – 2023/2024

doc. ARCCC : B-188/1 – 2023-2024

Décisions

- La commission a adopté son règlement d'ordre intérieur.
- La commission a élu ses coprésidents et vice-présidentes :
 - M. Luc Vancauwenberge et Mme Marie Nagy ont été élus respectivement présidents de la délégation du Parlement francophone bruxellois et de celle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

- Mme Margaux De Ré et Mme Leila Agic ont été élues respectivement vice-présidentes de la délégation du Parlement francophone bruxellois et de celle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- A l'unanimité des membres présents, Mme Marie Borsu a été désignée en qualité de rapporteuse pour le Parlement francophone bruxellois ; Mme Nadia El Yousfi a été désignée en qualité de rapporteuse pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- La commission a entendu l'exposé introductif de la ministre Nawal Ben Hamou.
- La commission a procédé à la discussion générale.
- La commission a procédé à la discussion et au vote des articles :
 - L'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - Les articles 2 à 4 ont été adoptés à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - L'amendement n° 1, déposé par Mme Khadija Zamouri, a été adopté à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

L'article 5, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

 - Les articles 6 à 141 ont été adoptés à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - L'amendement n° 2, déposé par Mme Khadija Zamouri, a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 7 voix pour et 2 abstentions au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

L'article 142, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

- Les articles 143 à 202 ont été adoptés à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- Une correction technique du Gouvernement a été apportée à l'article 203. L'article 203, tel que corrigé, a été adopté à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- Les articles 204 à 207 ont été adoptés à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 8 voix pour et 1 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- L'ensemble du projet de décret et ordonnance conjoints a été adopté à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et à l'unanimité des 6 membres présents au sein du groupe linguistique francophone de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, ainsi que par 2 voix pour et 1 voix contre au sein du groupe linguistique néerlandophone de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- La commission a fait confiance aux coprésidents et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

2. Divers

p.m.

Ont participé aux travaux :

- Délégation du Parlement francophone bruxellois : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Leïla Agic (remplace Mme Isabelle Emmerly, excusée), Mme Marie Borsu (supplée M. John Pitseys), Mme Delphine Chabbert, M. Jonathan de Patoul, Mme Margaux De Ré, Mme Nadia El Yousfi (remplace M. Jamal Ikazban, excusé), M. Bertin Mampaka Mankamba et M. Luc Vancauwenberge (président).
- Délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune : Mme Leïla Agic, Mme Latifa Aït-Baala (supplée Mme Viviane Teitelbaum), Mme Nadia El Yousfi, Mme Marie Nagy (présidente), M. Petya Obolensky, Mme Lotte Stoops, Mme Farida Tahar, Mme Cieltje Van Achter, Mme Khadija Zamouri.

Ont également participé aux travaux : Mme Gladys Kazadi (députée) et Mme Nawal Ben Hamou (ministre).